



■ **Décision SGA-DEC-2026-n°169**

Objet : Eric MICHAUD - Vente au musée Gallé-Juillet d'un ensemble de 36 pièces des faïenceries de Creil et Montereau

Direction de la Culture – Direction des collections patrimoniales

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 et L2122-23,
- Vu la délibération n°5 du conseil municipal en date du 28 mars 2026, certifiée exécutoire le 28 mars 2026 ; portant délégation à Monsieur le Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Le souhait de Monsieur Eric Michaud, de vendre au musée Gallé-Juillet, un ensemble de 36 pièces des faïenceries de Creil et Montereau.

■ **Décide**

Article 1 : D'acheter à Monsieur Eric Michaud un ensemble de 36 pièces des faïenceries de Creil et Montereau au prix de 1 570,00 €.

Article 2 : D'affecter cet achat à la collection du musée Gallé-Juillet.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 01 avril 2026

Omar YAQOOB



Maire de Creil

Date de notification : **10 AVR. 2026**

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : **10 AVR. 2026**

Date de publication sur le site de la Ville : **10 AVR. 2026**